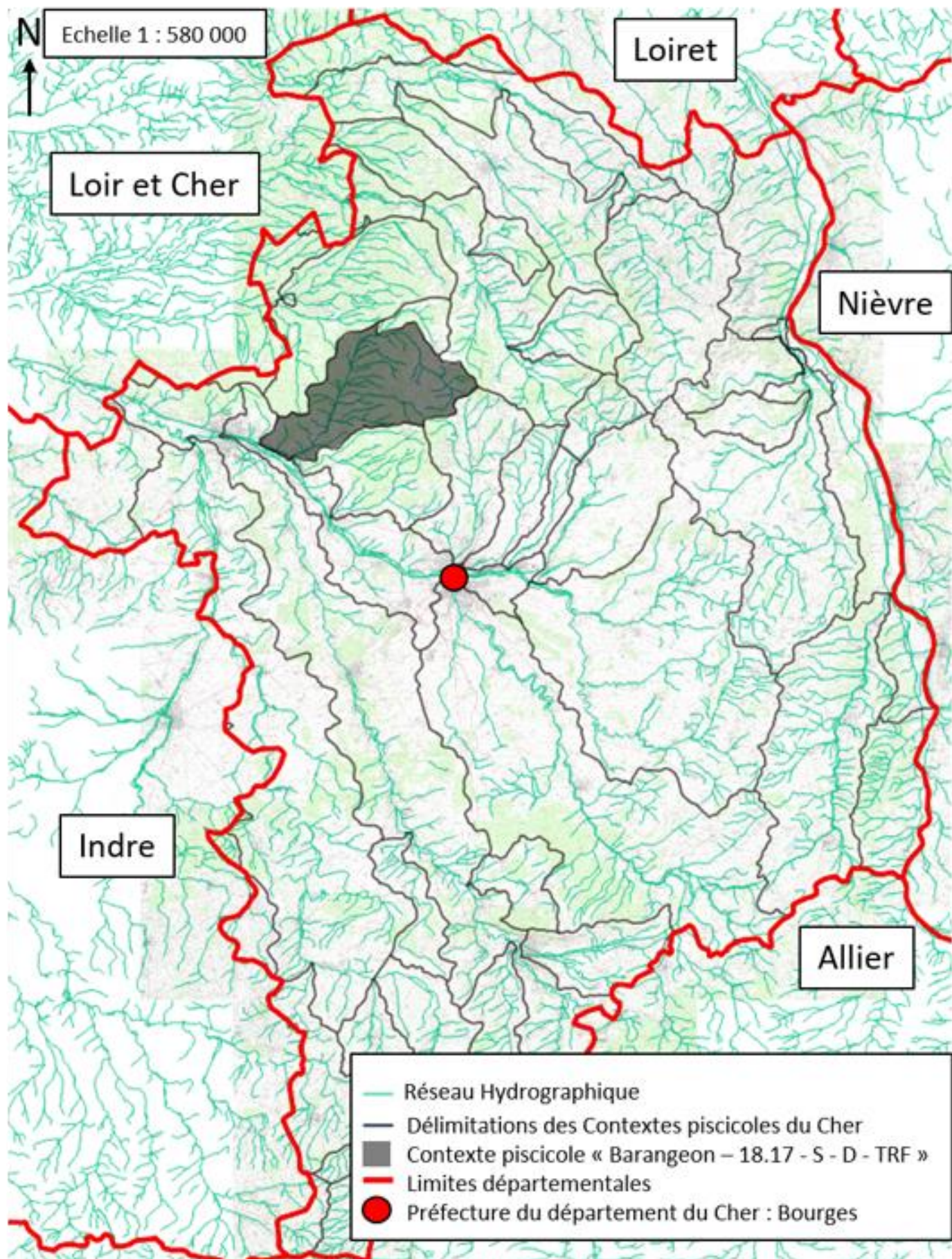


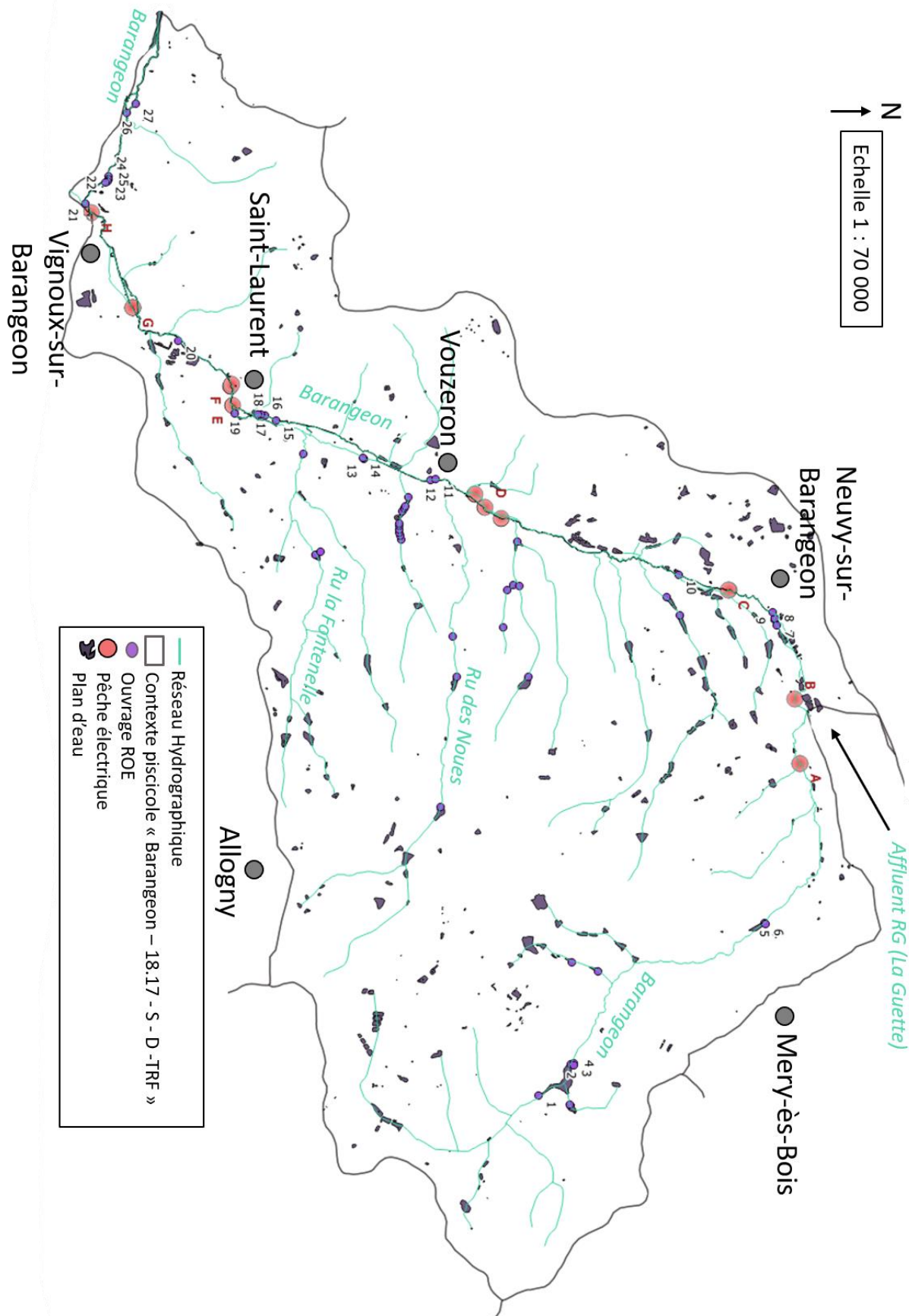


I – Localisation du contexte



(Source : BD TOPO Scan25, BD TOPO Carthage)

II – Description générale



*Cette carte n'a qu'une valeur indicative, et n'est en aucun cas une carte des linéaires réglementaires de cours d'eau. Se référer à la carte du lien de la DDT du Cher (http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=conditionnalite&service=DDT_18) (Source : DDT 18).
 (Source : BD Carthage, BD SURFACE_EAU, BD ROE_Métropole_20140527)

SYNTHESE DESCRIPTION CONTEXTE

Le Barangeon draine d'abord la région naturelle du Pays-Fort en tête de bassin-versant, puis la Sologne pour l'essentiel de son linéaire, et enfin la Champagne Berrichonne (Val d'Yèvre) avant sa confluence avec l'Yèvre, dans un environnement essentiellement forestier (terrains agricoles en tête de BV et dans le Val d'Yèvre) au relief légèrement marqué (*Source : Chambre d'agriculture du Cher*). Situé au nord du département, ce contexte représente l'ensemble du cours d'eau qui prend sa source dans le département du Cher, au niveau du lieu-dit « Bellevue » (commune de Méry-es-Bois). Le Barangeon est un affluent en rive droite de l'Yèvre avec qui il conflue au niveau de la commune de Vierzon. Il reçoit notamment les débits de la Guette du Croulas.

C'est un contexte où les cours d'eau sont classés en première catégorie piscicole dans les secteurs amont et médian, puis en deuxième catégorie piscicole à partir du pont de la D2076 où le Barangeon entre dans le Val d'Yèvre.

La partie amont du contexte du Barangeon est placée en ZRE (Zone de Répartition des Eaux) pour les masses d'eau souterraines. Les ZRE sont définies en application de l'article R211-71 du code de l'environnement, comme des "zones présentant une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins" (*Source : eaufrance.fr*). Les cours d'eau de ce contexte se situent également dans la ZRE de type bassin hydrographique nommée « Bassin versant du Cher » (*Source : SIGES.BRGM*).

Aucun prélèvement agricole (superficiel et souterrain) ne semble être déclaré dans la nappe des calcaires du Berry et du Cénomaniens. Un prélèvement industriel est recensé dans la commune de Méry-ès-Bois, ainsi qu'un prélèvement d'eau potable (commune de Neuvy-sur-Barangeon et Vignoux-sur-Barangeon) (*Source : AREA Berry 2017*).

Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilité aux nitrates depuis 2017 (*Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire*).

De nombreux plans d'eau par barrage ou sur source sont présents dans ce contexte piscicole, essentiellement au niveau des affluents et dans le secteur amont du Barangeon. Cette présence importante d'étangs sur cours entraîne plusieurs types de perturbations liées à leur présence et/ou à leur situation (réduction des débits d'étiage, restitution d'eaux réchauffées et enrichies en matières en suspensions, rupture de la continuité écologique, perte de linéaire salmonicole, contacts rivières/étangs pendant les hautes eaux et départ d'espèces indésirables ou nuisibles, ...), mais également à leur gestion (restitution d'eaux de surface par absence de système de moine, départ de sédiments fins et d'espèces nuisibles ou indésirables lors de vidanges, ruptures de digues pendant les épisodes de crues, ...).

Une crue importante en 2016 a d'ailleurs occasionné la rupture de plusieurs digues d'étangs dans ce contexte.

N.B : le plan d'eau de Lafont, propriété de l'ONF et géré par la FDAAPPMA18, n'a pas été remis en eau suite à la rupture de sa digue en 2016. Le SIVY a ensuite réalisé des travaux de rétablissement de la continuité au niveau de l'ancienne digue.

Plusieurs ouvrages transversaux liés à la présence d'anciens moulins perturbent la continuité écologique dans le secteur médian-aval du Barangeon.

Au niveau morphologique, le lit mineur du Barangeon apparaît globalement en état satisfaisant, hormis en ce qui concerne le phénomène de colmatage parfois très important des sédiments grossiers par des sables. De nombreux affluents ont connu des travaux hydrauliques importants, parfois très anciens comme par exemple, le déplacement du lit mineur des affluents du Barangeon en forêt domaniale de Vouzeron, ce qui a probablement augmenté l'effet d'ensablement de leur lit mineur (modification et unification des écoulements / augmentation des apports du BV par drainage superficiel et modification de l'occupation des sols par la plantation de résineux par exemple.)

Si les cours d'eau de ce contexte connaissent naturellement un ensablement de leur lit mineur dû à la géologie du bassin-versant, on constate très régulièrement des situations qui paraissent traduire un « ensablement anormal », où l'on observe un colmatage important des sédiments grossiers par le sable. Les

causes semblent pouvoir être diverses : ruissellements de surface et drainage de parcelles agricoles dans le secteur amont, déplacement très ancien du lit mineur des affluents en forêt domaniale et création de fossés drainants, élargissement et uniformisation des écoulements par recalibrage sur la tête de bassin et dans de nombreux affluents, impact des nombreux plans d'eau par barrage sur la tête de bassin et les affluents dans les apports en sables fins lors de vidanges ou de ruptures de digues, plantation de résineux ... Il paraît aujourd'hui nécessaire d'intervenir sur ces différentes causes pour endiguer cette problématique quasiment générale « d'ensablement anormal » des lits mineurs.

Si le régime thermique du Barangeon semble pouvoir satisfaire les besoins de la truite fario dans le secteur classé en première catégorie piscicole (préférendum thermique : 4°C à 19°C), cela paraît être moins le cas pour les affluents avec le rôle des plans d'eau dans la qualité et la quantité d'eau en période estivale.

La truite fario est très peu représentée dans ce contexte et sa reproduction y est presque inexistante. En effet, très peu de nids ont été trouvés lors des prospections et le colmatage souvent important des radiers par des sables et/ou des limons pose problème. On retrouve régulièrement des espèces piscicoles issues de plans d'eau lors des pêches électriques (tanche, perche, brochet, poisson-chat, brème, perche-soleil ...). Plusieurs secteurs de frayères à brochets plus ou moins fonctionnels existent dans le secteur classé en deuxième catégorie piscicole.

On note la présence régulière de lotte de rivière dans le Barangeon, et d'une population d'écrevisses à pattes blanches dans le ruisseau des Noues (Source : AFB, FD18).

N.B : L'historique des données concernant le contexte présent dans d'autres documents (SDVP 1990-1992, PDPG 2002) est à retrouver en annexe du document global de présentation.

III – Données générales

Limites contexte (Bassin Versant associé)	Amont	Source du Barangeon « Bellevue » (Coordonnées XY : 650877, 6683343 Lambert 93) (Source : BD TOPO Scan25)
	Aval	Confluence avec l'Yèvre (Coordonnées XY : 633200, 6679370 Lambert 93) (Source : BD TOPO Scan25)
Affluents	Amont en aval	ru (sans nom) (Rive Gauche ; 1,8 km) ru des « Plaines de Mitterrand » (Rive Droite 1,8 km) ru du « Pâturage aux bœufs » (Rive Droite ; 2,5 km) ru du « Petit Brovin » (Rive Gauche ; 2 km) ru de « la Grande Taille » (Rive Droite ; 1,6 km) ru « les Renformis » (Rive Gauche ; 2,2 km) ru de « la Petite Bouquinière » (Rive Gauche ; 2 km) ru du « Crot au Lièvre » (Rive Gauche ; 1,6 km) La Guette

		<p>ru de « la Rencherie » (Rive Gauche ; 2,6 km)</p> <p>ru « des Longuerolles » (Rive Gauche ; 1,6 km)</p> <p>ru de « la Boulasse » (Rive Droite ; 1,3 km)</p> <p>Les Baudons (Rive Gauche ; 6,9 km)</p> <p>ru de Coucy (Rive Gauche ; 6,2 km)</p> <p>ru de la Noue fourchue (Rive Gauche ; 2,3 km)</p> <p>ru de la Font (Rive Gauche ; 4,4 km)</p> <p>ru (sans nom) (Rive Droite ; 1,7 km)</p> <p>ru des Noues (Rive Gauche ; 10,7 km)</p> <p>ru du « Château de Vouzeron » (Rive Gauche ; 4,1 km)</p> <p>ru de la Verderie (Rive Droite ; 3,7 km)</p> <p>La Fontenelle (Rive Gauche ; 7,7 km)</p> <p>ru de « la Bourandièrre » (Rive Droite ; 2 km)</p> <p>ru du Parc (Rive Droite ; 3,1 km)</p> <p>ru « des Fondereaux » (Rive Droite 2,1 km)</p> <p>ru des « Tailles de Guérigny » (Rive Droite ; 3,4 km)</p> <p><i>(Source : BD Carthage)</i></p>
	Affluents d'autres contextes adjacents	<p>La Guette (Rive Droite ; 9,5 km)</p> <p><i>(Source : BD Carthage)</i></p>
Longueur en eau	Linéaire du cours principal	<p>La Barangeon : 41,5 km</p> <p><i>(Source : BD Carthage)</i></p>
	Linéaire total	<p>Barangeon amont + affluents : 157,1 km</p> <p><i>(Source : BD Carthage)</i></p>
Plans d'eau	<p>Présence : ~ 450 plans d'eau (256,7 ha)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 plans d'eau ≥ 5 ha <p>Surface totale « plan d'eau » du contexte : 1,49 %</p> <p><i>(Source : BD TOPO SURFACE_EAU)</i></p>	
Surface contexte / bassin versant	<p>Surface du contexte : 172 km²</p> <p>Surface totale du bassin versant « Yèvre » : 1191 km²</p> <p>Le contexte représente 14,4 % du BV</p> <p><i>(Source : BD QGIS FDAAPPMA18)</i></p>	
Débit (cours principal)	<p>Le Barangeon <i>(Source : Banque HYDRO 2017)</i></p> <p>ND</p>	

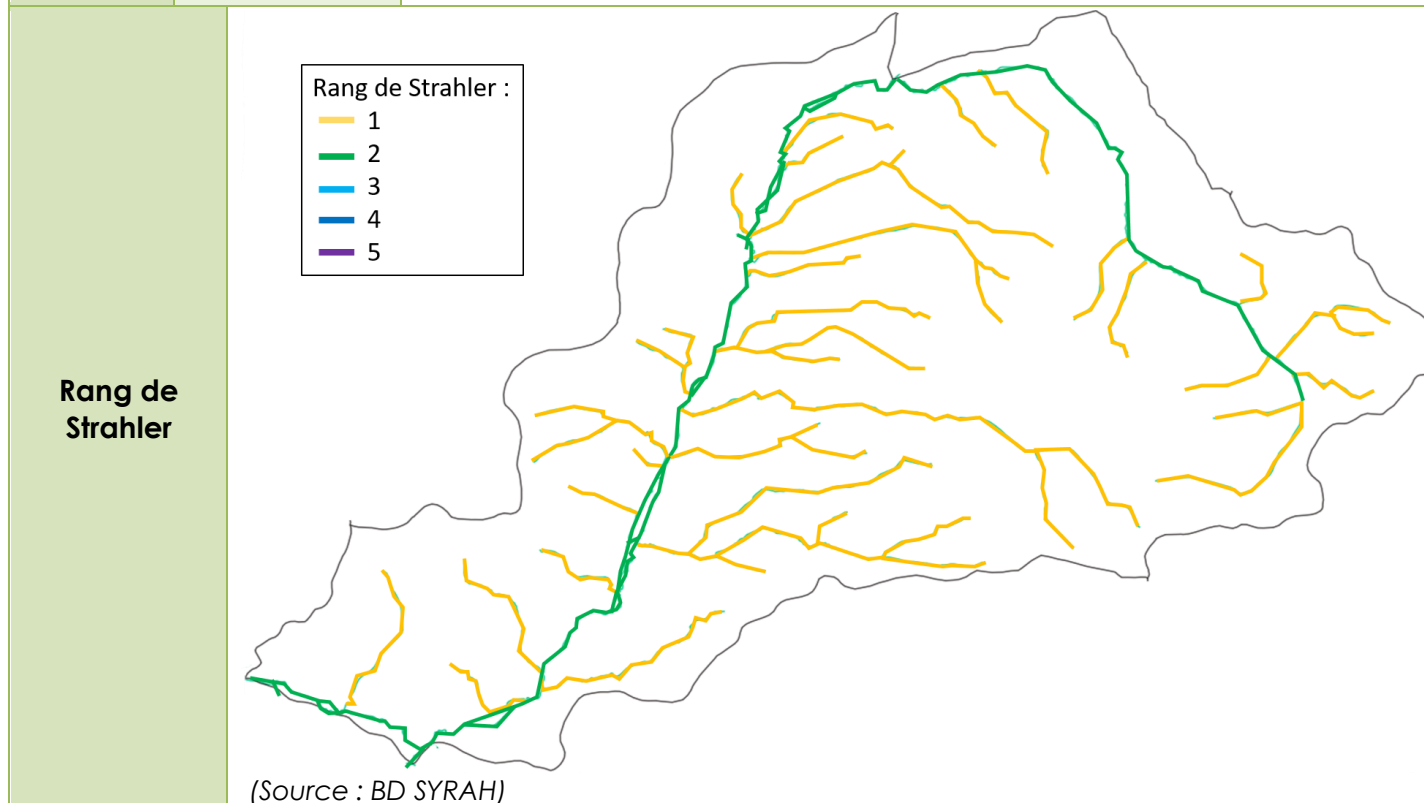
	Naturelle	Altitude amont	255 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
		Altitude aval	105 mNGF (Source : www.géoportail.gouv.fr)
		3,6 ‰	
Pente moyenne	Réelle, après impact ouvrages	Nombre d'ouvrages (sur le cours principal)	<ol style="list-style-type: none"> 1) ROE85366 Ouvrage de dégrillage amont de l'Etang du Bois » : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,30 mètres (franchissable) 2) ROE81614 Plan d'eau de « l'Etang du Bois » (présence d'une buse) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,70 mètres (infranchissable) 3) ROE59849 Plan d'eau de « l'Etang du Bois » : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 3,50 mètres (infranchissable) 4) ROE85365 Ouvrage de dégrillage aval de l'Etang du Bois » : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,40 mètres (peu franchissable) 5) ROE59707 Etang de la Fontenille : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,30 mètres (infranchissable) 6) ROE59810 Déversoir de l'étang de la Fontenille : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute ND 7) ROE85384 Seuil en rivière (prise d'eau pour le moulin Gentil) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,60 mètres (peu franchissable) 8) ROE85385 Moulin Gentil : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 2,80 mètres (infranchissable) 9) ROE85386 Seuil en rivière du Lavoir : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,50 mètres (peu franchissable) 10) ROE87736 Ancien moulin de Toury : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,30 mètres (franchissable) 11) ROE87672 Micro-Seuil (amont) en rivière de « la Motte », partiellement détruit : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable) 12) ROE87484 Seuil (aval) en rivière de « la Motte », partiellement détruit : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0 mètre (franchissable) 13) ROE85388 Moulin de Bubelle : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,30 mètres (franchissable)

- 14) ROE75985 Seuil en rivière (prise d'eau pour le moulin Bubelle) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,80 mètres (infranchissable)
- 15) ROE85391 Seuil en rivière (prise d'eau pour le moulin Neuf) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,45 mètres (franchissable)
- 16) ROE85392 Ouvrage de décharge du moulin Neuf : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,80 mètres (infranchissable)
- 17) ROE85395 Vanne de décharge du moulin Neuf : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,60 mètres (peu franchissable)
- 18) ROE85396 Seuil aval en rivière (prise d'eau pour le moulin Neuf) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,40 mètres (franchissable)
- 19) ROE75986 Gué de Vigneaux : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,30 mètres (franchissable)
- 20) ROE85398 Moulin de Monthion : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 1,25 mètres (infranchissable)
- 21) ROE86191 Empellement du canal du Bourdelet : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute inférieure à 0,15 mètres (franchissable)
- 22) ROE85403 Seuil amont en rivière (Moulin de Sein) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,30 mètres (franchissable)
- 23) ROE85402 Vanne de décharge du moulin Sein : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,45 mètres (franchissable)
- 24) ROE85399 Seuil aval en rivière (Moulin de Sein) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,30 mètres (franchissable)
- 25) ROE85400 Moulin de Sein : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,80 mètres (infranchissable)
- 26) ROE85406 Seuil en rivière (prise d'eau pour le moulin Neuf) : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,60 mètres (peu franchissable)
- 27) ROE85405 Moulin Neuf : absence de passe-à-poissons, hauteur de chute de 0,70 mètres (infranchissable)

D'après la mise à jour du ROE métropole du 27/05/2014.
(Source : BD ROE_Metropole_20140527)

Remarque : Cette base de données n'est pas exhaustive pour l'ensemble des masses d'eau du département du Cher, elle dépend localement de la pression de prospection.

		Hauteur cumulée référencée	HC = 19,6 mètres
			3,1 ‰
	Taux d'étagement (et autres)		Taux d'Etagement : 13,06 % (Catégorie 2 / bon) Taux de Fractionnement : 0,04 % Densité d'ouvrage : 1 ouvrage tous les 1,5 km



Géologie

Couche de l'Eocène sur la partie Est du contexte (sables, argiles, grès, calcaires lacustres).
Couche du Tertiaire sur toute la partie Ouest du contexte via altération de la couche du Crétacé (Argiles légères avec silex provenant de la craie).
Couche
Couche d'Holocène, à proximité du cours d'eau (Alluvions récents).
(Source : BRGM)

Assainissement

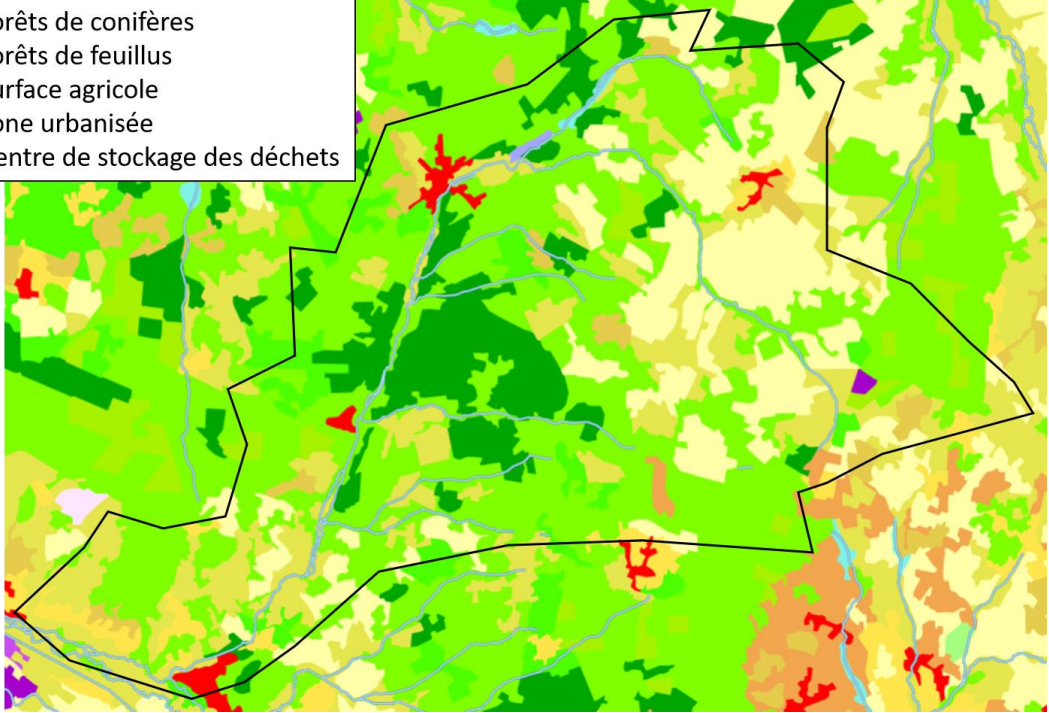
Système d'assainissement Collectif

Neuvy-sur-Barangeon : STEP/STEU 1950 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Boue activée 1986.
Rejet de STEP/STEU dans le Barangeon.

Vouzeron : STEP/STEU 500 EqHab et 250 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Filtres plantés 1981.
Rejet de STEP/STEU dans le Barangeon.

Saint-Laurent : STEP/STEU 180 EqHab « conforme en équipement et en performance ».
Filtres plantés 2009.
Rejet de STEP/STEU dans le Barangeon.

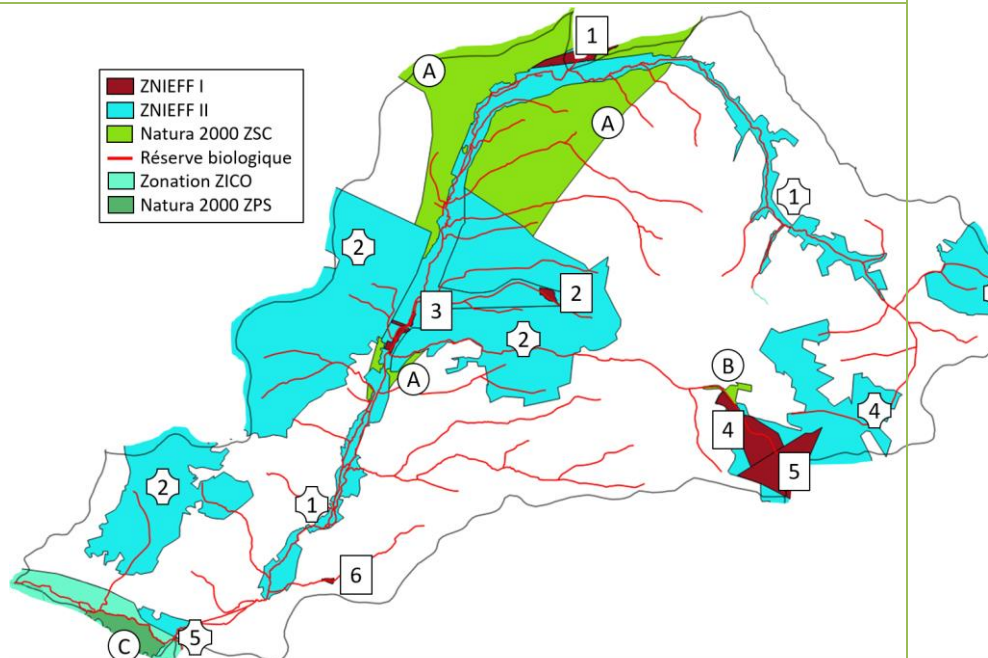
Vignoux-sur-Barangeon : STEP/STEU 1000 EqHab « conforme en équipement et en performance ».

	<p>Boues activée 2001. Rejet de STEP/STEU dans le Croulas.</p> <p>(Source : SDAGE Loire-Bretagne) (Source : assainissement.developpement-durable.gouv.fr).</p> <p>Système d'assainissement non-collectif</p> <p>Lien vers la base de données sur l'intercommunalité, compétence « assainissement non-collectif » : https://www.banatic.interieur.gouv.fr/V5/recherche-de-groupements/result-recherche.php?arch=01/07/2018&dcou= (Source : DGCL). Annexe Document Global de Présentation : Liste des SPANC du Cher, mise à jour le 07/05/2018 (Source : Conseil Départemental du Cher)</p>						
<p>Occupation du sol</p>	 <p>Le contexte du Barangeon est situé majoritairement en zone forestière (Source : BD Corine Land Cover).</p>						
<p>Industrie</p>	<p>/</p>						
<p>Statut foncier</p>	<p>Non domanial (privé)</p>						
<p>Mesures réglementaires de protection</p>	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="300 1585 598 1794"> <p>L.214-17 Liste 1</p> </td> <td data-bbox="598 1585 1505 1794"> <p>Ensemble des cours d'eau du BV du Barangeon. 6006-6007, 6625 à 6634 et 6642 à 6685. « Le Barangeon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre »</p> <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="300 1794 598 2002"> <p>L.214-17 Liste 2</p> </td> <td data-bbox="598 1794 1505 2002"> <p>Ensemble des cours d'eau du BV de la Barangeon. 863-864, 882 à 891 et 899 à 942. « Le Barangeon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre »</p> <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p> </td> </tr> <tr> <td data-bbox="300 2002 598 2145"> <p>Décret Frayères</p> </td> <td data-bbox="598 2002 1505 2145"> <ul style="list-style-type: none"> - Liste 1 Frayères poissons « Source du Barangeon "Bellevue" jusqu'à la confluence avec le ru des Noues » - Liste 1 Frayères poissons « La Barangeon, de la confluence </td> </tr> </table>	<p>L.214-17 Liste 1</p>	<p>Ensemble des cours d'eau du BV du Barangeon. 6006-6007, 6625 à 6634 et 6642 à 6685. « Le Barangeon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre »</p> <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>	<p>L.214-17 Liste 2</p>	<p>Ensemble des cours d'eau du BV de la Barangeon. 863-864, 882 à 891 et 899 à 942. « Le Barangeon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre »</p> <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>	<p>Décret Frayères</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste 1 Frayères poissons « Source du Barangeon "Bellevue" jusqu'à la confluence avec le ru des Noues » - Liste 1 Frayères poissons « La Barangeon, de la confluence
<p>L.214-17 Liste 1</p>	<p>Ensemble des cours d'eau du BV du Barangeon. 6006-6007, 6625 à 6634 et 6642 à 6685. « Le Barangeon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre »</p> <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>						
<p>L.214-17 Liste 2</p>	<p>Ensemble des cours d'eau du BV de la Barangeon. 863-864, 882 à 891 et 899 à 942. « Le Barangeon et ses cours d'eau affluents de la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre »</p> <p>(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)</p>						
<p>Décret Frayères</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Liste 1 Frayères poissons « Source du Barangeon "Bellevue" jusqu'à la confluence avec le ru des Noues » - Liste 1 Frayères poissons « La Barangeon, de la confluence 						

avec le ru des Noues jusqu'à la confluence avec le Croulas »

- Liste 1 Frayères poissons « La Barangeon, de la confluence avec le Croulas jusqu'à la confluence avec l'Yèvre »
- Liste 2e Ecrevisses « La source du Ruisseau de l'étang de la Foresterie "les Ferriers" jusqu'à la D168 »

(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)



Autres...

- Natura 2000 :
 - A) ZSC « Sologne »
 - B) ZSC « Massifs forestiers et rivières du pays fort »
 - C) ZPS « Vallée de l'Yèvre »
- ZNIEFF I :
 - 1) « Tourbière de la Guette »
 - 2) « Etang de la Grande Seiche (forêt domaniale de Vouzeron) »
 - 3) « Pelouses, prairies et aulnaies de Vouzeron »
 - 4) « Aulnaies-frênaies de l'Allée des Rioux (forêt domaniale d'Allogny) »
 - 5) « Chênaies-charmaies des Ferriers ((forêt domaniale d'Allogny) »
 - 6) « Prairie humide et marais alcalin du Guzon »
- ZNIEFF II :
 - 1) « Vallée du Barangeon »
 - 2) « Forêt domaniale de Vierzon-Vouzeron »
 - 3) « Forêt de Saint-Palais »
 - 4) « Forêt domaniale d'Allogny »
 - 5) « Vallée de l'Yèvre de Bourges à Vierzon ».
- Site ZICO n°293 « Vallée de l'Yèvre »
- Réservoir Biologique N°266 : La Barangeon avec ses affluents et ses sous-affluents.
- Toutes les parcelles des communes du contexte sont classées en zone de vulnérabilités aux nitrates en 2017 (Source : DREAL Centre-Val de Loire, DRAAF Centre-Val de Loire).

	(Source : DDT18 / Legifrance.gouv.fr)
SDAGE / SAGE	SDAGE Loire-Bretagne / SAGE Yèvre Auron (Mise en œuvre)
Structure Locale de Gestion	<ul style="list-style-type: none"> - AAPMA Neuvy-sur-Barangeon « La truite saumonée du Barangeon » - AAPPMA Vouzeron « Le chevesne de Vouzeron-St Laurent » - AAPPMA Vignoux-sur-Barangeon « Le vairon » (Source : federationpeche18.fr) <ul style="list-style-type: none"> - Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre
Enjeux PLAGEPOMI	/
Contrat territorial Milieux Aquatiques (CTMA)	CTMA « Barangeon »

IV – Masses d'eau DCE sur le contexte, objectifs et état

Code	Nom	Nature / Type	Objectif global / échéance	Objectif Ecologique / échéance	Objectif Chimique / échéance	Etat écologique (date)	Etat chimique (date)
FRGR0332	La Barangeon et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Yèvre	1ère catégorie piscicole Contexte salmonicole Masse d'eau naturelle	Bon Etat / 2021	Bon Etat / 2021	Bon Etat / ND	Moyen (2016) Station 04067240 Barangeon à Vignoux-sur-Barangeon	Moyen (2016) Station 04067240 Barangeon à Vignoux-sur-Barangeon

(Source : SDAGE 2016-2021 Bassin Loire-Bretagne, OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

V – Peuplement

Domaine	Salmonicole
Espèce(s) repère(s)	Truite fario (TRF)
Espèce(s) cible(s) (patrimoniales, vulnérables et/ou halieutique)	Truite fario (TRF), Anguille (ANG), Chabot (CHA), Ecrevisse à pattes blanches (APP), Lote de rivière (LOT), Brochet (BRO), lamproie de Planer (LPP), Bouvière (BOU)
Etat fonctionnel	Dégradé
Zonation piscicole	Zone salmonicole Zone intermédiaire Truites et Ombres B6 actuel (Source : PDPG 2002)
Biocénotypes	B6-7 historique et B4-5 pour les affluents et têtes de BV jusqu'à Vouzeron (Source : SRAE Région Centre 1979-1980)
Peuplement actuel	CHA , LPP, VAI , LOF, CHE , GOU , LOT, SPI , BOU, PER, GAR , PES , ROT, PCH, ANG, OCL
Peuplement potentiel	CHA, TRF, LPP, VAI, LOF, EPI , CHE , GOU , BAF, LOT, SPI, VAN, BOU, BRO, PER, GAR, TAN, ANG, APP
Présence de poissons migrants	Anguille (ANG)
Présence d'espèces invasives	Signalement d'écrevisses américaines (OCL) (Source : DREAL Centre) Poissons chats (PCH), Pseudorasbora (PSR), Perche soleil (PES) (Source : BD Pêches FDAAPPMA18)

Inventaires piscicoles récents (2009 à 2018)

Station / cours d'eau	Année	Métrique ou indice piscicole	Espèces recensées	Observations
A « Mouillère de Roitin » (Neuvy-sur-Brangeon) / Le Barangeon (FRGR0332)	2012	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF	Pêche de recherche d'espèce
	2014			
B « Roitin » (Neuvy-sur-Brangeon) / Le Barangeon (FRGR0332)	2015	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF	Pêche de recherche d'espèce
C « Pont de fer » (Neuvy-sur-Brangeon) / Le Barangeon (FRGR0332)	2012	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF	Pêche de recherche d'espèce
	2014	IPR = 11,30 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA , TRF, LPP, VAI , LOF, CHE, GOU, LOT, SPI , PER, GAR, PES, ROT, PCH, ANG, OCL	Pêche complète
D (Vouzeron) / Le Barangeon (FRGR0332)	2010	IPR = 11,20 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, LPP, VAI , LOF, CHE , GOU , LOT, SPI , BRO , GAR, PES, PCH, OCL	Pêche complète
	2010	IPR = 15,70 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, TRF, LPP, VAI , LOF , CHE, GOU, HOT, LOT, SPI , PER, TAN, PES, PCH, ANG, OCL	

	2011	IPR ND (Source : Pêche FDAAMMPA18)	TRF	Pêche de recherche d'espèce
	2017		/	
E « Les Vigneaux » (Saint Laurent) / Le Barangeon (FRGR0332)	2010	IPR = 14,30 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, CHE, GOU , BAF, LOT , PER, GAR , PES, PCH, ANG	Pêche complète
F (Saint Laurent) / Le Barangeon (FRGR0332)	2010	IPR = 17,50 « Etat Médiocre » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA , TRF, LPP, VAI , LOF, CHE, GOU , BAF, LOT, SPI , VAN, BOU, BRO, GAR , ABL, BRE, PES, PCH, ANG, OCL	Pêche complète
	2011	IPR = 14 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA , TRF, LPP, VAI , LOF, CHE , GOU, BAF, LOT, SPI , VAN, BOU, GAR, ABL, PES, PCH, ANG	
	2017	IPR = 12,78 « Bon Etat » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA , LPP, VAI, LOF, CHE, GOU, BAF, LOT , SPI, VAN, BRO, PER, GAR, BRE, PES, PCH , ANG, OCL	
G « Le Village salé » (Vignoux-sur-Barangeon) / Le Barangeon (FRGR0332)	2010	IPR = 11,87 « Bon Etat » (Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)	ND	Pêche complète
	2012	IPR = 11,59 « Bon Etat » (Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)	ND	
	2014	IPR = 9,99 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA , LPP, VAI , LOF, CHE, GOU, LOT, SPI, BRO, GAR, TAN, PES, OCL	
	2016	IPR = 11,04 « Bon Etat » (Source : naiades.eaufrance.fr / AFB18)	CHA , LPP, VAI , LOF, CHE, GOU , LOT, SPI , BOU, PER, GAR, PES , ROT, PCH, OCL	
H « La Vernusse » (Vignoux-sur-Barangeon) / Le Barangeon (FRGR0332) (FRGR0336)	2014	IPR = 30,10 « Etat Mauvais » (Source : Pêche FDAAMMPA18)	CHA, LOF, CHE, GOU , LOT, BOU, BRO, PER, GAR , TAN, ABL , CCO, BRE, GRE, PES , ROT	Pêche complète

Le cortège piscicole des stations étudiées sur le bassin du Barangeon montre la présence de la truite fario (faible) et de ces espèces accompagnatrices. Les différentes altérations ont entraîné une diminution des populations de truites le long de l'axe principal du contexte, parfois au profil des espèces issues de plans d'eau.

(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Autres paramètres

Classe de qualité	
	Très bonne
	Bonne
	Moyenne
	Mauvaise
	Très mauvaise

Stations / Cours d'eau	Paramètres (SEQ-Eau v2)	Dates						
		2016	2015	2014	2013	2012	2011	2010
« Le Village salé » (Vignoux-sur-Barangeon) / Le Barangeon (FRGR0332)	Matières organiques et oxydables							
	Matières azotées							
	Phosphore							
	Pesticide							
	MES / Turbidité							
	Bilan O2							
	Nutriments							
	Acidification							
	Température							
	IBGN	19	17	18	19	20	17	17
	IBMR	12,2		11,9		10,8		
	IBD	11,8	11,4	12,8	12,4	14,2	14	13,1

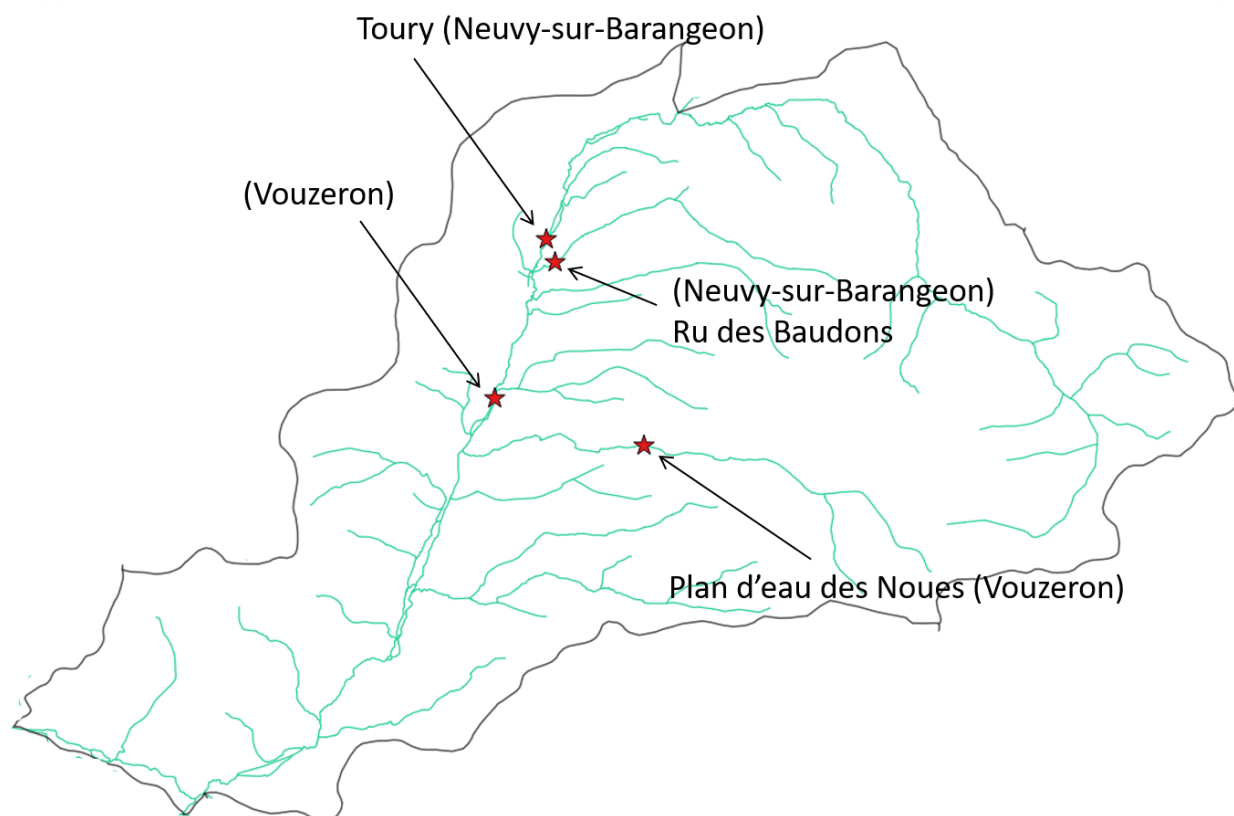
(Source : OSUR Agence de l'Eau Loire Bretagne)

Thermie

Tmj min : Température moyenne journalière minimale
 Tmj max : Température moyenne journalière maximale
 ATmj : Amplitude thermique des moyennes journalières
 Tmp : Température moyenne de la période
 Tm30j max : Température moyenne des 30 jours consécutifs les plus chauds
 Nbj Tmj 4-19 : Nombre total de jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C
 %j Tmj 4-19 : Pourcentage des jours durant lesquels la température est comprise entre 4 et 19°C
 %j Tmj <4 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est inférieure à 4°C
 %j Tmj >19 : Pourcentage des jours où la température moyenne journalière est supérieure à 19°C

Rappel :

- Préférendum thermique de la truite fario : 4°C à 19°C
- Limite de tolérance : 0°C à 4°C
- Limite de tolérance supérieure : 19°C à 25°C
- Limite létale inférieure : ≤ 0°C
- Limite létale supérieure : ≥ 25°C
- Préférendum PEL (phase de vie embryo-larvaire) : 1°C à 15°C
- Développement potentiel MRP (maladie rénale proliférative) : 15 jours successifs à plus de 15°C



Stations / Cours d'eau	Variable thermique	Dates							
		2016 - 2017	2016 - 2015	2015 - 2014	2014 - 2013	2013 - 2012	2012 - 2011	2011 - 2010	2010 - 2009
(Vouzeron) / Le Barangeon	Tmj min							1,80	0,50

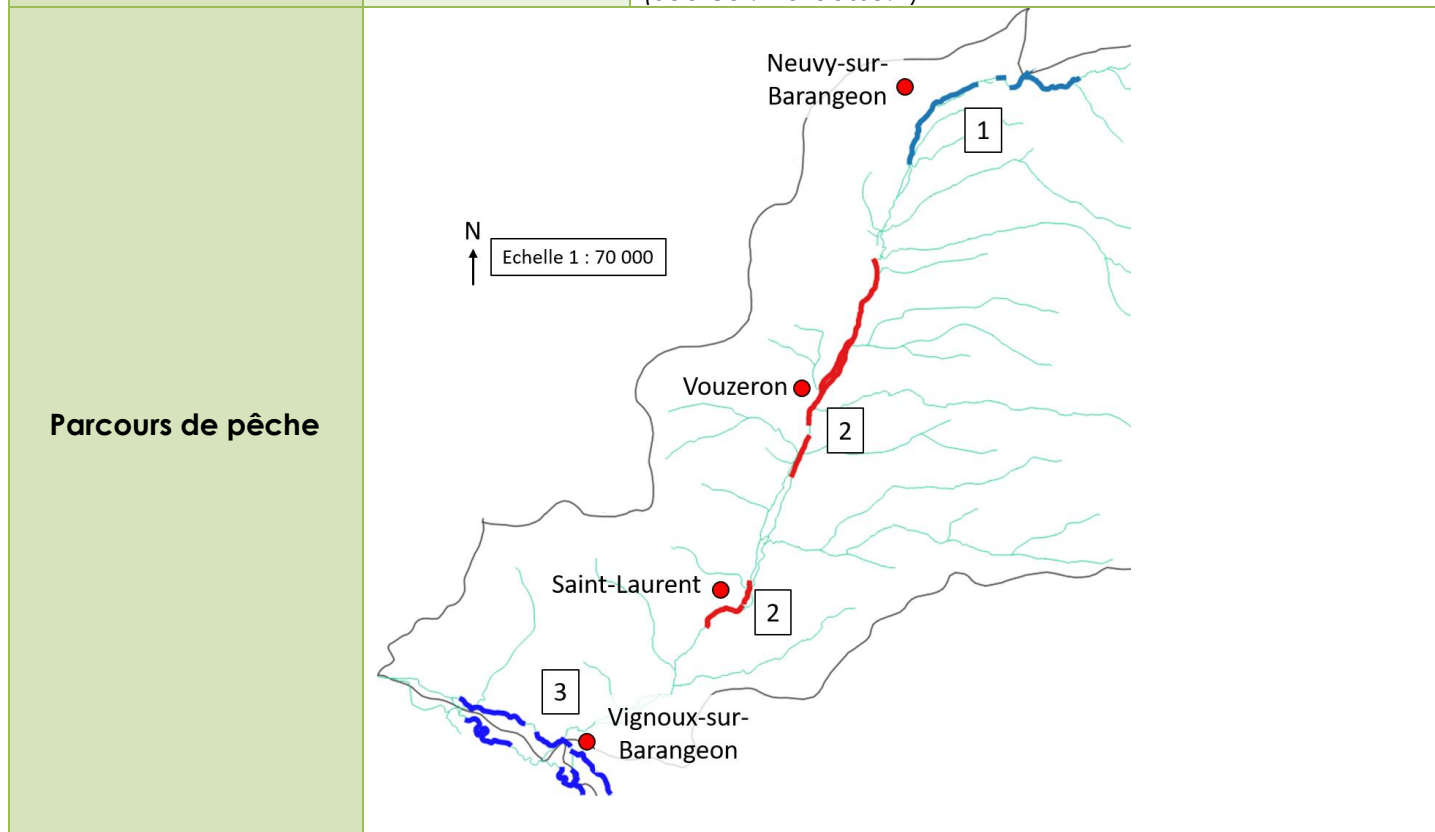
(FRGR0332)	Tmj max							21,40	21,60
	Tmp							11,52	11,64
	Tm30j max							19,53	18,93
	%j Tmj 4-19							85	79
	%j Tmj <4							9	13
	%j Tmj >19							6	8
« Toury » (Neuvy-sous-Barangeon) / Le Barangeon (FRGR0332)	Tmj min					2,60			
	Tmj max					21,40			
	Tmp					11,37			
	Tm30j max					18,41			
	%j Tmj 4-19					93			
	%j Tmj <4					4			
	%j Tmj >19					3			
(Neuvy-sous-Barangeon) / Le ru des Baudons (FRGR0332)	Tmj min					2,60			
	Tmj max					23,20			
	Tmp					11,38			
	Tm30j max					18,74			
	%j Tmj 4-19					90			
	%j Tmj <4					5			
	%j Tmj >19					6			
« Plan d'eau des Noues » (Vouzeron) / Le ru des Noues (FRGR0332)	Tmj min					2,20			
	Tmj max					27,00			
	Tmp					12,76			
	Tm30j max					24,25			

	%j Tmj 4-19					72			
	%j Tmj <4					6			
	%j Tmj >19					22			

(Source : Données FDAAPPMA18)

VI – Gestion et halieutisme

Classement piscicole	1 ^{ère} catégorie piscicole		
Police de l'eau et police de la pêche	DDT 18, AFB Région Centre		
Gestionnaires	AAPPMA	- AAPMA Neuvy-sur-Barangeon « La truite saumonée du Barangeon »	21 adhérents (Effectifs 2017) 43 adhérents (Effectif 2016)
		- AAPPMA Vouzeron « Le chevesne de Vouzeron-St Laurent »	76 adhérents (Effectif 2017) 86 adhérents (Effectif 2016)
		- AAPPMA Vignoux-sur-Barangeon « Le vairon »	132 adhérents (Effectifs 2017) 138 adhérents (Effectif 2016)
	Sociétés de pêche non agréées	Club pêche de Varennes (à Vignoux-sur-Barangeon) (Source : Dataasso.fr)	



	<p>1) AAPPMA Neuvy-sur-Barangeon « La truite saumonée »</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 km de rives de parcours pour la pêche sur le Barangeon. <p>Eaux non domaniales 1ère catégorie.</p> <p>2) AAPPMA Vouzeron « Le chevesne de Vouzeron-St Laurent »</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8,5 km de rives de parcours pour la pêche sur le Barangeon. <p>Eaux non domaniales 1ère catégorie.</p> <p>3) AAPPMA Vignoux-sur-Barangeon « Le vairon »</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan d'eau de Saint-Laurent de 3 ha (soit 0,8 km de rives). - 3 km de rives de parcours pour la pêche sur le Barangeon. - 3 km de rives de parcours pour la pêche sur l'Yèvre. - 1,5 km de rives de parcours pour la pêche sur le Croulas. - 0,8 km de rives de parcours pour la pêche sur le canal de Vernusse. <p>Eaux non domaniales 2ème catégorie.</p> <p><i>(Source : federationpeche18.fr)</i></p>
Réserves de pêche	/
Type de gestion appliquée les 5 dernières années	<ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Vignoux-sur-Barangeon « Le vairon » • Entretien des berges et des postes de pêche • Elimination des embâcles entravant la continuité écologique.
Déversements éventuels	<ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Neuvy-sur-Barangeon « La truite saumonée » <p>Déversement tous les ans dans le Barangeon :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 100 kg de truite fario (TRF) • 110 kg de truite arc-en-ciel (TAC) <ul style="list-style-type: none"> - AAPPMA Vignoux-sur-Barangeon « Le vairon » <p>Déversements tous les ans dans l'étang de Saint-Laurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • (Quantité ND) Truite arc-en-ciel (TAC) • (Quantité ND) Black-Bass (BBG) <p><i>(Source : federationpeche18.fr)</i></p>

VII – Diagnostic et facteurs limitants

FACTEURS		ÉTAT FONCTIONNEL	ÉVALUATION	
Importance de l'impact	Nature & Localisation	Effets	Impact sur la fonctionnalité du milieu vis-à-vis- de l'espèce repère	
			R Recrutement	A Accueil
Facteur principal	Présence d'étangs et de plans d'eau sur cours (Affluents et tête de BV du Barangeon)	Impact négatif sur la migration des espèces piscicoles et le transfert des sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact fort	Impact fort
		Non-respect des débits réservé, diminution des débits d'étiage		
		Réchauffement et enrichissement des eaux restituées en aval via un « effet plan d'eau »	Impact modéré	Impact fort
		Mauvaise gestion des vidanges, parfois des ruptures de digues / Colmatage du substrat en aval	Impact fort	Impact fort
		Perte de linéaire salmonicole à l'endroit du plan d'eau		
		Apport d'espèces limnophiles et de nuisibles		
	Ouvrages hydrauliques transversaux (secteur médian-aval du Barangeon)	Obstacle à la migration des espèces piscicoles et le transfert de sédiments (obstacle à la continuité écologique)	Impact fort	Impact fort
		Fragmentation de la population piscicole, accès limité aux zones de reproduction (TRF et BRO)		

		Perte de linéaire salmonicole à l'endroit de l'effet « plan d'eau »		
		Apparition d'espèces limnophiles		
	Morphologie du cours d'eau dégradée / Travaux hydrauliques anciens (déplacement lit mineur, curage, recalibrage, rectification) / Affluents et tête de BV du Barangeon	Homogénéité des habitats et des écoulements du cours d'eau (étalement de la lame d'eau, colmatage du substrat, merlon de curage en berge qui amplifie les hauteurs de berges)	Impact fort	Impact fort
		Dégradation/disparition des frayères à truites fario		
		Présence limitée des espèces lithophiles		
		Rôle dans le colmatage par le sable à déterminer		
Rappel bilan fonctionnalité du contexte			Dégradé	

VIII – Synthèse des actions préconisées

Priorité (1 à 3)	Cohérence des actions (codes repris du SDAGE)	Intitulé et descriptif action	Localisation action	Code Masse d'eau	Effet attendu sur l'espèce (ou cortège d'espèces) repère	Effet attendu sur les espèces cibles <small>(migrateurs, espèces vulnérables, d'intérêt patrimonial ou halieutique)</small>	Effet Attendu sur le milieu	Lien avec l'action du PdM du SDAGE
-----------------------------	--	--------------------------------------	----------------------------	-------------------------	---	---	------------------------------------	---

1	<p>Restauration de la continuité écologique</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau »</p> <p>1D « Assurer la continuité longitudinale »</p> <p>9A « Restaurer le fonctionnement des circuits de migration »</p> <p>9B « Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats »</p>	<p>MIA0301 « Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0332</p>	<p>Effacement, déconnexion des plans d'eau sur cours</p> <p>Effacement, aménagement et gestion d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la migration des espèces piscicoles, décloisonnement des populations piscicoles, accessibilité aux zones de reproduction</p> <p>Limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p>	<p>Effacement, déconnexion des plans d'eau sur cours &</p> <p>Effacement, aménagement et gestion d'un ou plusieurs ouvrages</p> <p>Rétablissement de la continuité écologique par l'effacement de l'ouvrage, gestion adaptée ou création de systèmes de franchissement piscicole</p> <p>Transport sédimentaire naturel facilité</p> <p>Suppression de « l'effet plan d'eau » (et de son cortège d'espèces limnophiles) / restauration de l'habitat piscicole lotique</p> <p>Amélioration de la qualité physico-chimique du cours d'eau</p>	<p>MIA03 « Mesure de la restauration de la continuité écologique »</p>
---	--	---	-------------------------	-----------------	--	--	--

<p>Gestion des plans d'eau</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation du milieu »</p>	<p>MIA0401 « Réduire l'impact d'un plan d'eau sur les eaux superficielles »</p>	<p>Affluents et tête de BV du Barangeon.</p>	<p>FRGR0332</p>	<p>Gestion des vidanges</p> <p> limiter l'apport d'espèces limnophiles dans les cours d'eau</p> <p> Permettre la reproduction et le développement de la truite fario et des espèces cibles dans de bonnes conditions (qualité d'eau et colmatage)</p>	<p> limiter les apports en MES et le colmatage en aval</p> <p> limiter la modification de la température et la dégradation des eaux restituées en aval des plans d'eau</p> <p> Augmenter les débits alloués aux cours d'eau (éviter les assècs en aval de plans d'eau)</p> <p> Maintenir, au moins, un débit réservé toute l'année</p>	<p>MIA04 « Mesures de gestion des plans d'eau »</p>
<p>Restauration du lit mineur</p> <p>1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux »</p> <p>1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des annexes hydrauliques »</p>	<p>MIA0202 « Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau »</p>	<p>Tout le contexte</p>	<p>FRGR0332</p>	<p>Restauration morphologique du lit mineur</p> <p> Maintenir d'une bonne population piscicole</p> <p> Augmentation de la surface habitable disponible (abris, zone de reproduction...)</p> <p> Diversification de la mosaïque habitationnelle (déflecteurs, banquettes, recharge</p>	<p>Restauration morphologique du lit mineur</p> <p> Restaurer une morphodynamique naturelle du lit (retour de la rivière dans son lit originel)</p> <p> Restaurer une mosaïque habitationnelle hétérogène et optimal pour les espèces aquatiques</p>	<p>MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »</p>

					en granulats)	Diversification des écoulements (décolmatage du substrat, meilleur oxygénation)	
2	Etude et suivis sur le milieu 1H « Améliorer la connaissance »	MIA0101 « Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver les milieux aquatiques »	Tout le contexte	FRGR0332	Etude à long terme du phénomène de colmatage sableux, ainsi que ses différentes causes, afin de déterminer son caractère plus ou moins « normal » et l'efficacité des solutions apportées	MIA01 « Etude globale et schéma directeur »	
3	Gestion, restauration annexes hydrauliques 1A « Prévenir toute nouvelle dégradation des milieux » 1C « Restaurer la qualité physique et fonctionnelle des cours d'eau, des annexes hydrauliques »	MIA0202 « Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau »	Secteur classé en 2 ^{ème} catégorie piscicole	FRGR0332	Restauration morphologique Retrouver un peuplement piscicole cyprinicole équilibré	Restauration morphologique Gestion, restauration des annexes hydraulique au niveau du Val d'Yèvre débits d'étiages très faible	MIA02 « Mesures de restauration hydro-morphologique des cours d'eau »
	Protection des espèces patrimoniales 9B Assurer une gestion équilibrée des espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques et de leurs habitats	MIA0703 « Mener d'autres actions diverses pour la biodiversité »	Amont du ruisseau des Noues	FRGR0332	Protection des espèces patrimoniales Etudier les possibilités de préservation des populations d'écrevisses « pieds blancs » sur le ruisseau des Noues	Protection du milieu aquatique	MIA07 « Mesure de gestion de la biodiversité »

IX –Gestion piscicole préconisée

Gestion globale préconisée sur le contexte

Gestion d'usage

- La restauration des fonctionnalités naturelles des populations n'est pas envisageable à court ou moyen terme sur l'ensemble du contexte.
- Opérations de re-empoissonnement autorisé en soutien aux populations piscicoles.
- Activités de loisir halieutique autorisées.

Rappel : interdiction de remise à l'eau de plusieurs espèces exotiques envahissantes de la liste nationale (Poissons : Goujon de l'Amour, Pseudorasbora / Crustacés : écrevisse américaine, de Californie, de Louisiane, américaine virile, à pinces bleues, marbrée / Amphibiens : Grenouille verte de Bedriaga, grenouille verte des balkans).